Envoyé en préfecture le 27/04/2022
Reçu en préfecture le 27/04/2022
Affiché le
ID : 046-200092138-20220413-2022041301-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU

SYNDICAT MIXTE DE LA DORDOGNE MOYENNE ET DE LA CERE AVAL

N° 20220413 -01

DEPARTEMENT DU LOT

Nombre de membres :

- en exercice = 22
- présents = 12
- votants = 13

L'an deux mille vingt-deux, le 13 avril, le comité syndical du Syndicat Mixte de la Dordogne moyenne et de la Cère aval, dument convoqué s'est réuni en session ordinaire à SAINT-CERE, sous la présidence de Monsieur AYROLES Francis.

Secrétaire de séance : Monsieur Patrick PEIRANI
Date de la convocation : 25 mars 2022

Présents : 12
ARAQUE Fausto, AYROLES Francis, BES Didier, BOUCHEZ Murielle, CESANO Lionel, DELMAS Jean-Pierre (suppléant de BERTHOUMIEU Marie), FOUCHE Jean-Claude, LEROUX Michel, NAYRAC Jean-Luc, PEIRANI Patrick, RANOUIL Philippe, TEULIERE Jean-Michel.

Absents excusés ayant donné pouvoir : 1
MEILHAC Sébastien à TEULIERE Jean-Michel

Absents dont excusés : 10
AUBRUN Jeannine, BERTHOUMIEU Marie, CANCHES Michel, DA FONSECA Thierry, DELANDE Claire, JAUZAC Catherine, LAVERGNE AZARD Loïc, LUDIER Stéphane, PEYRICAL René, THEBAUD Michel.

OBJET : Approbation compte de gestion 2021 : Budget principal.

Après s'être fait présenter les budgets primitif et supplémentaire de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs de créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que de l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les montants de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2021, y compris celle relative à la journée complémentaire ;

2) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;

3) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives.

Envoyé en préfecture le 27/04/2022
Reçu en préfecture le 27/04/2022
Affiché le
ID : 046-200092138-20220413-2022041301-DE

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Président, le comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2021 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Publié et notifié le 27/04/22

Acte rendu exécutoire

Syndicat mixte SMDMCA Dordogne moyenne Cère aval

Pour copie certifiée conforme.
Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus
Le Président
Francis AYROLES

Syndicat mixte SMDMCA Dordogne moyenne Cère aval

La présente délibération est susceptible d'un recours devant la juridiction administrative, devant le Tribunal Administratif de Toulouse, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.